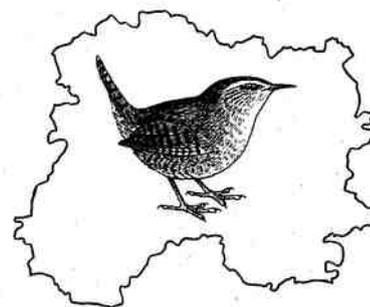


Les Trilles du Troglo

Bulletin d'information de l'association

Marne Nature Environnement



Edito

Avec les modifications climatiques et les crises que nous vivons, nous pouvons dire que nous entrons dans le vif du sujet. Le GIEC vient d'avancer ses dates de prévisions. Alors j'invite toutes et tous à prendre des décisions pro-actives : réduction de l'alimentation carnée, des déplacements, des consommations, des déchets. A trouver aussi des ressources en interne, réutiliser les eaux quand c'est possible pour arroser le jardin, ou la chasse d'eau, composter en mettant du carbone, etc.

Mais aussi maintenant passer à l'échelon du dessus pour installer des panneaux solaires, par exemple. On parle beaucoup de la survenue de l'ère des pénuries, pour tout un tas de raisons (climat, spéculations, guerre). Chacun à un peu de pouvoir pour modifier ça. Marne Nature s'y emploie aussi de son côté en portant cette parole au niveau institutionnel, comme auprès du public. Sans vouloir désespérer, il faut donner des explications, des solutions.

Merci à vous de nous accompagner pour continuer.



SOMMAIRE

Edito	1
Appel aux adhérents.....	2
EAI dernière minute.....	2
Eau et sécheresse en Marne.....	3
(suite).....	4
(suite)	5
Puzzle	5
Programme des sorties.....	6
C'est quoi ATMO Grand Est	7
Le Bio en danger.....	7
Bulletin d'adhésion.....	8

Mars 2023

Bulletin édité par « MARNE-NATURE-ENVIRONNEMENT »

Association agréée, fédérée à Champagne Ardenne Nature Environnement et France Nature Environnement

Directeur de la publication : F. PERARD.

Site : www.marne.nature.environnement@gmail.com .- **IPNS**

Appel aux adhérents

La COM COM de Chalons va travailler sur son atlas de la biodiversité. Marne nature Environnement a été contactée pour y participer ; Nous sommes ravis évidemment de pouvoir aider. Dans un premier temps, nous devons rechercher des lieux patrimoniaux ou présentant des intérêts floristiques ou faunistiques. Les atlas sont des textes et bilans importants parce qu'ils fixent un état à un moment donné. Du coup, ils peuvent servir de preuve de l'existence d'espèces et par là, servir à les protéger.

Alors, si vous avez connaissance autour de chez vous de lieux réunissant une de ces conditions, pourriez-vous nous en faire retour sur l'adresse de

marne.nature.environnement@gmail.com

Nous vous recontacterons ensuite pour affiner le sujet et faire des visites sur place avec recherche de taxons par exemple.

EAU : dernière minute

Les eaux profondes sont en manque de recharge : on en parle un peu partout ; le prochain comité ressource devrait se tenir le 21 mars à l'heure où nous écrivons. Au moins 35 % manquent et une fois la végétation démarrée l'eau ne va plus à la recharge ; donc il faut craindre des restrictions d'usages très rapidement et cette fois la Marne pourrait être en alerte crise !

Autre inquiétude : l'apparition d'un nouveau métabolite déclassant pour la qualité de l'eau, le Chloridazon. C'est un métabolite issu de la dégradation d'un pesticide interdit récemment mais qui est enfin arrivé dans les nappes.

La préfecture et les services de l'eau doivent maintenant proposer des remédiations à cette situation ; ce sont donc des systèmes de filtration à charbon actif qui vont être déployés un peu partout ; rien que pour la Marne on parle de 136 dossiers : dérogations, interconnexions, filtrations... Pour plusieurs millions d'euros donc pour faire baisser la présence du produit.

On annonce d'ailleurs à l'ANSES un nouveau métabolite le S-metolachlore, issu lui d'un autre pesticide et pas encore interdit lui. Nous voilà parés donc.

Les projets sont ficelés, reste à les voter en CODERST. Si et seulement si, cela ne suffit pas à un retour à la norme, des plans de protection de la ressource devront être mis en place. Est ce qu'on ne devrait pas commencer par là ?

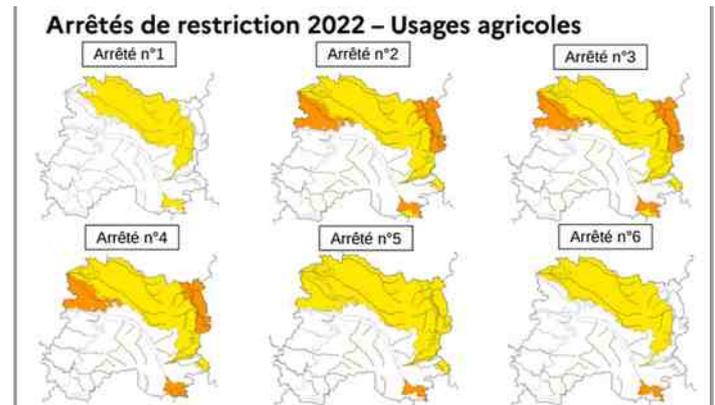
EAU et SECHERESSE en MARNE

Nul ne peut ignorer les questions de l'eau, car depuis 2 ans, le climat s'est dégradé. Les printemps sont désormais chauds et secs, la végétation démarre et le peu de pluie est absorbé immédiatement. Ensuite, il est constaté un déficit de la recharge globale des nappes qui sont donc passées des problèmes qualitatifs au "quantitatif". On accuse en moyenne un déficit de 25 %. Ce qui se traduit sur le terrain par endroit à des séquences plus sévères. Assecs de rivières plus précoces et plus longs, mortalité des poissons (des pêches de sauvegarde ont été réalisées) et de la biodiversité, renfermement de certains espaces, érosion du sol, baisse de rendements.

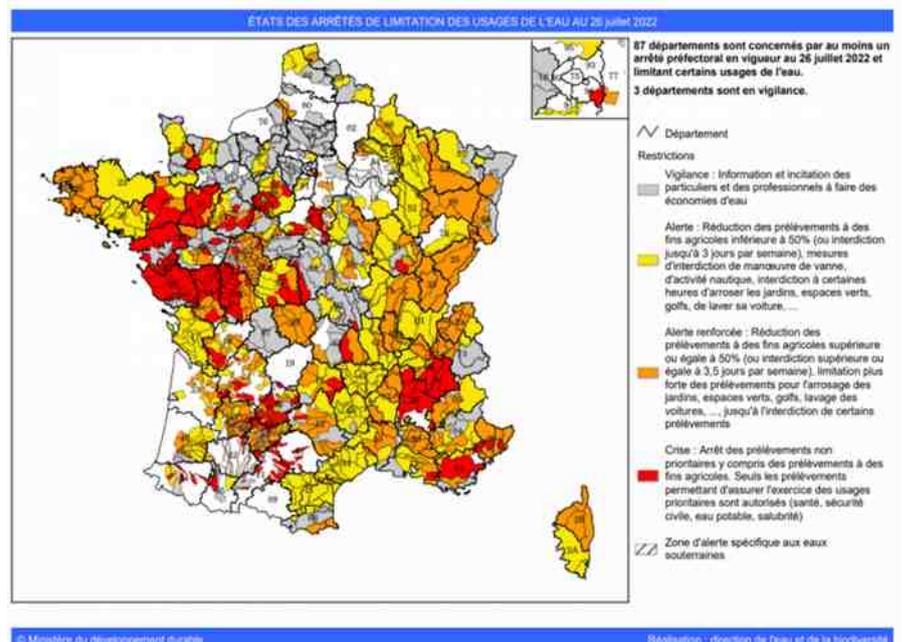
La situation est aggravée sur les secteurs de cultures gourmandes en eau et surtout là on on fait de l'irrigation. On connaît l'argumentaire concernant les prélèvements : des quotas sont attribués et pas consommés en totalité. Pour 2022, les consommations ne sont pas encore connues ; a noter que la fédération CANE a suivi le procès d'irrigants marnais, négligents donc, mais qui n'avaient pas les bons chiffres de déclarations.

	2020	2021	2022
Volumes attribués	22,06 Mm ³	21,6 Mm ³	21,49 Mm ³
Volumes attribués (hors corridors)	19,33 Mm ³	18,97 Mm ³	18,5 Mm ³ Réfaction de 3,77 %
Volumes consommés	18,02 Mm ³	12,5 Mm ³	

En conséquence, des arrêtés préfectoraux sont pris pour gérer, limiter les effets du problème. Voici la carte Marne du suivi 2022. En jaune alerte, en orange alerte renforcée.



Attention à la tentation du village gaulois : quand partout on signale des problèmes, la Marne semble en dehors de ces situations de crise (en rouge). La situation s'améliore puisqu'en fin de période, les Arrêtés vigilance renforcée sont levés.



Comment sont effectuées ces restrictions ?

Sur les quotas : les exploitants doivent appliquer des calculs de volumes prélevés sur les durées définies et en fin de saison ils doivent être dans le cadre déclaratif.

Exemple :

Ainsi, en cas de restriction (exemple de 30 %), la restriction (R1) s'applique sur la différence entre le quota initial alloué (Qi) avant la saison d'irrigation (par exemple 20 000 m³) et le volume consommé (Qc1) à la date de la prise d'arrêté de restriction (par exemple 5 000 m³). Le quota résiduel (Qr1) à compter de l'arrêté de restriction est alors égal à la différence des deux volumes diminuée de la restriction (soit 10 500 m³) $Qr1 = (Qi - Qc1) * (1 - R1)$

En cas de nouvelle restriction (exemple de 50 %), elle s'applique sur le quota initial alloué (Qi) (ici 20 000 m³) et le volume consommé (Qc2) depuis le début de l'irrigation (par exemple 10 500 m³). Le nouveau quota résiduel (Qr2) à compter du second arrêté de restriction est alors égal à la différence le volume initial moins le volume consommé abattu de la restriction (soit 4 750 m³).

$$Qr2 = (Qi - Qc2) * (1 - R2)$$

Ce qui donne ce tableau

	Quotas disponibles	Consommation (Qc)	Perte de quota
	20000		
		5000	
Restriction 1 (-30 %)	10500		4500
		5500	
Restriction 2 (-50 %)	4750		250
		4750	
total		15250	

Sur les REUT réutilisations d'eaux en second usage, comme par exemple à Paris où l'on nettoie les rues avec de l'eau non potable, l'eau de process industriels, de station d'épuration ou encore de pluie, etc. ; Des réseaux peuvent être utilisés à cet effet : ceux des anciennes sucreries ou encore les canaux...

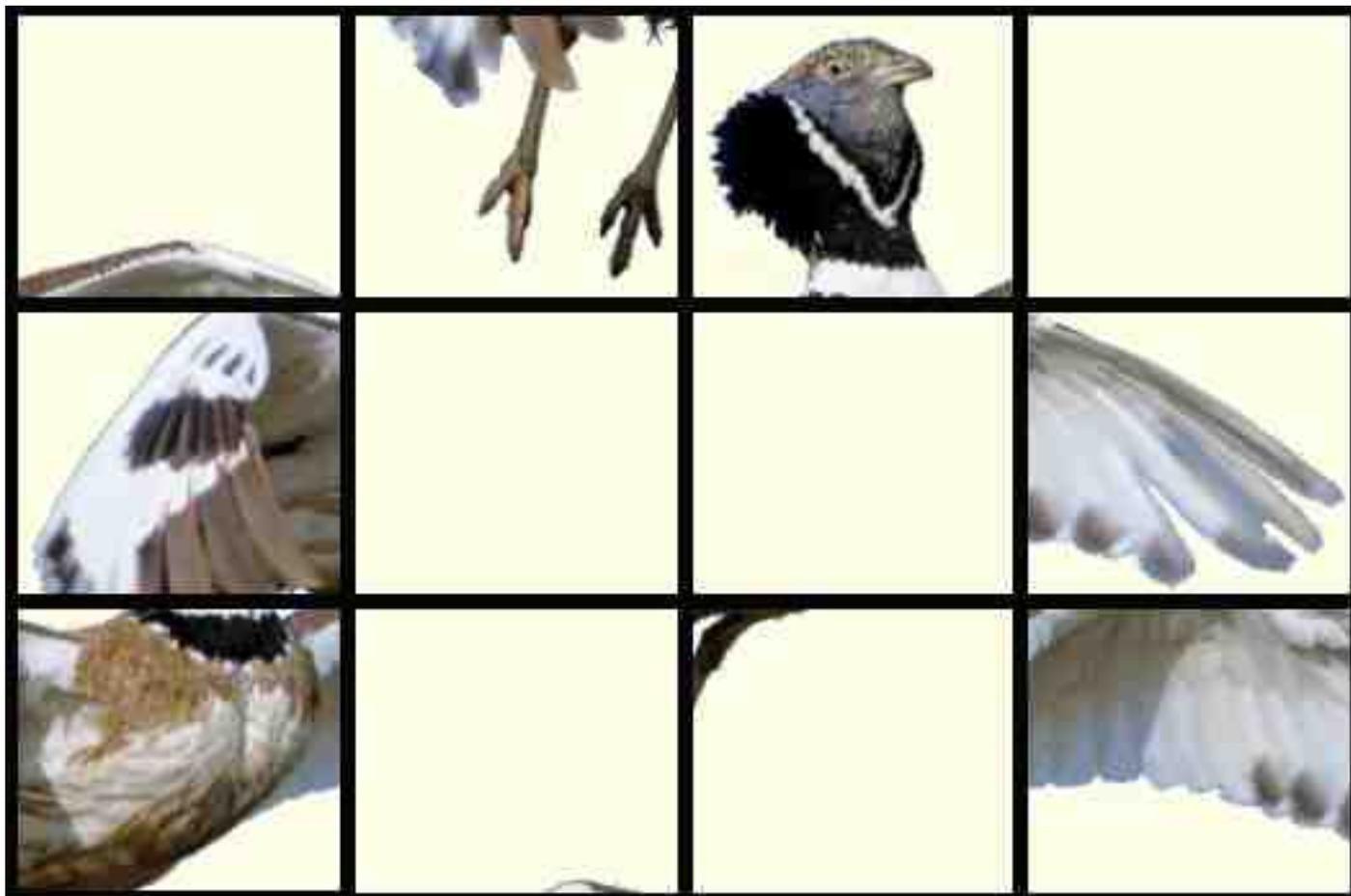
Les pouvoirs publics tentent une nouvelle approche ; si on considère que certains bassins sont plus impactés que d'autres, il faudrait une différenciation entre les capacités de chacun et la piste en serait des évaluations de quotas plafond par bassin pour résoudre l'équation. Est ce qu'on va y arriver ?

Pas sûr... Si les plafonds retenus sont ceux des prélèvements actuels, on peut se demander si cela aura une quelconque efficacité sur les bassins en déficit. En partant de l'état actuel, on espère figer la question. Rien par ailleurs, n'empêchera un exploitant de demander un nouveau forage avec un nouveau quota. D'autant que les quotas globaux sont réputés non consommés dans leur globalité. Et puis que des aides sont allouées pour l'irrigation. On n'en serait alors qu'à poser l'idée que peut être on a un problème. **FP**

sources : PPT du comité ressource en eau
site propluvia.fr

UN PETIT JEU DE DECOUPAGE POUR LES PLUS PETITS

pour les plus jeunes, un petit moment de jeu : découpez l'image en suivant les traits noirs et reconstituez la photo de l'outarde canepetière





SORTIES NATURE

plusieurs sorties sont en préparation :

24 Mai 2023 Découvrons La faune des marais à la Réserve Naturelle Régionale du marais de Reuves (51120)

Animation organisée par : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et la Maison de la Nature de Boulton-Aux Bois

Les inscriptions dès maintenant au 03 26 69 12 39

Prévoir chaussures de marche et vêtements adaptés à la météo.

28 Mai un stand à la ferme des Iriselles à Jonchery sur vesle **Retrouvez nous y !**

4 juin à courtisols pour une fête de l'abeille et de la nature : distribution de plants, bourse aux graines, animations bombes à graines

De l'aide pour ces animations est bienvenue. Inscrivez-vous par mail à

marne.nature.environnement@gmail.com

C'EST QUOI ATMO GRAND EST ?

Association agréée de surveillance de la Qualité de l'Air dans la Région Grand Est, ATMO GE est un organisme agréé par le ministère en charge de l'environnement pour la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'air. Missions : Mesurer, Évaluer, Sensibiliser à la qualité de l'air dans la Région Grand Est.

Pour connaître la qualité de l'air dans notre ville, l'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés. Il qualifie la qualité de l'air sur une échelle pour informer les citoyens. En utilisant la carte interactive accessible sur le site [atmo-france.org](https://www.atmo-france.org), vous pourrez ainsi connaître la qualité de l'air dans votre commune.

<https://www.atmo-france.org/>

Pour l'air intérieur, il existe des solutions pour la mesurer soit -même. Sur le marché, on trouve des kits d'analyse de l'air qui permettent notamment d'avoir une idée de la concentration de formaldéhyde. Après le test, la couleur de la bandelette vous indique le taux de pollution intérieure

Les sources de pollution dans les logements sont nombreuses : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, peintures...Qu'est-ce qui pollue le plus dans une maison ? Les principaux polluants de l'air à l'intérieur d'une maison sont les composés organiques volatils (COV) - tels que le formaldéhyde, le benzène ou les solvants organiques – diffusés par les peintures, les parfums ou les feutres

<https://www.atmo-grandest.eu/>

GC

LE BIO EN DANGER

Après des années de croissance continue, le bio traverse une crise sans précédent, Les raisons de ce reflux sont à chercher dans la politique que le gouvernement a mis en œuvre ces cinq dernières années, particulièrement la suppression des aides au maintien et aussi au soutien à de faux labels présenté comme écologiques. La loi EGAlim votée en 2018 a fixé un cap: atteindre 15% des terres agricoles en bio et 20% d'aliments bio dans la restauration collective (cantines scolaires ,hôpitaux..)en 2022. Or à ce jour, nous en sommes à 10% de terres agricoles bio et à peine 6% de bio dans les cantines. Un plan d'urgence pour sauver les vrais labels bio a été adressé au Premier Ministre actant .un soutien public à la restauration collective .une aide exceptionnelle aux agriculteurs bio de 100 millions d'euros. le lancement d'une grande campagne de communication positive le doublement de crédit bio pour compenser la suppression de l'aide au maintien. le passage de la TVA sur les aliments biologiques à 0%.le doublement du budget de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique

<https://www.itab.asso.fr/>

GC



Bulletin d'adhésion (de réadhésion) 2023

MARNE NATURE ENVIRONNEMENT – 13 rue de courtaumont 51500 Sermiers
Présidence : Frédéric PERARD
contact : marne.nature.environnement@gmail.com
site internet: www.marne-nature.fr

NOM: PRENOM:

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL (facultatif): EMAIL :

Je souhaite (ré) adhérer à Marne Nature Environnement pour l'année 2023

Adhésion individuelle à 20 €

Adhésion familiale à 30 € *

Adhésion associative à 40.00 € (réservée aux associations)

Chèque libellé à l'ordre de Marne Nature Environnement

Je souhaite recevoir par mail le journal de l'association

Je souhaite recevoir par courrier le journal de l'association



.....
.....

DATE :

SIGNATURE